



Succession couplé marié sans enfants.

Par **lavieestbelle**, le 15/01/2015 à 20:57

Bonjour,

Mon époux et moi même possédons chacun un bien immobilier acquis avant notre mariage (6 ans avant concernant ma toute petite maison et 5 ans avant concernant la maison dans laquelle nous vivons mais dont il est le propriétaire légal, mais dans laquelle j'ai beaucoup investi avant le mariage et depuis)

Pour le moment nous n'avons pas d'enfants.

Nous aimerions savoir, qui hériterait de nos biens si il devait nous arriver malheur à tous les deux. Nos parents sont en vie et avons chacun des frères et soeurs.

Est il possible d'exclure certains de nos frères et soeurs de notre succession? Nous conseillez vous de faire un testament et de faire une donation entre époux de nos maisons respectives?

Nous sommes un peu perdus et l'attitude de certains membres de nos familles nous fait craindre pour l'avenir.

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le 15/01/2015 à 23:31

bjr,

en l'absence de dispositions particulières (testament, donation), si l'époux défunt n'a pas d'enfant (vivant ou représenté), et si son père et sa mère sont vivants, le conjoint survivant reçoit la propriété de la moitié de la succession, et chacun des parents du défunt reçoit un quart en pleine propriété de la succession.

les collatéraux (frère et soeur) du défunt ne sont pas héritiers.

une solution peu onéreuse est que les époux se fassent une donation notarié au dernier vivant de l'usufruit de l'universalité des biens meubles ou immeubles.

consultez un notaire qui saura vous conseiller.

cdt

Par **lavieestbelle**, le 16/01/2015 à 09:13

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse, mais notre question est plutôt ciblée sur le fait qu'il nous arrive malheur à tous les deux en même temps. Nous allons prendre rendez vous chez un notaire afin de clarifier tout ça.

Encore merci, bonne journée.

Par **lavieestbelle**, le **16/01/2015** à **09:13**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse, mais notre question est plutôt ciblée sur le fait qu'il nous arrive malheur à tous les deux en même temps. Nous allons prendre rendez-vous chez un notaire afin de clarifier tout ça.

Encore merci, bonne journée.